

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école au Cœur-des-Monts, tenue le mardi 21 février 2023 à 18 h 30.

Sont présentes:

Boulay, Mélanie, représentante des parents;
Bonnier, Marjorie, représentante des parents;
Bernard, Marie-Ève, représentante des parents;
Malenfant, Sonia, représentante des parents;
Allard, Michaël, représentant des parents;
Maynard, Nancy, représentante des parents;
Benoit, Lianne, représentante des enseignants;
Martin, Ève, représentante des enseignants;
Messier, Annie, représentante du service de garde;
Gilbert, Mélissa, représentante des enseignants;
Bachand, Magalie, représentante des enseignants;
Charbonneau, Nicole, représentante de la communauté;
Pepin, Karoline, représentante du soutien.

Sont absentes :

Nicolas, Julie, représentante de la communauté;
Léveillé, Véronique, directrice adjointe.

Est aussi présente, madame:

Gagnon, Sylvie, directrice.

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Présidente

Secrétaire

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame Mélanie Boulay constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 12.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Mélanie Boulay présente l'ordre du jour.

Le point 8.1 sera reporté à la prochaine rencontre.

Correction de la date de la prochaine rencontre inscrite à l'ordre du jour pour le 21 mars 2023.

Madame Marie-Ève Bernard propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. Adopté à l'unanimité.

CÉ-23-02-842

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022

Madame Mélanie Boulay présente le procès-verbal 12 décembre dernier.

Madame Ève Martin propose l'adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022. Adopté à l'unanimité.

CÉ-23-02-843

4.0 Suivis au procès-verbal

Il n'y a pas de suivi nécessaire.

5.0 Parole au public

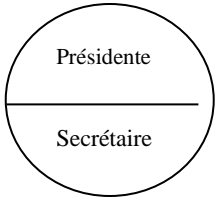
Il n'y a aucun public.

6.0 Représentants du comité de parents

Madame Marie-Ève Bernard nous informe qu'il n'a pas été possible pour elle et Monsieur Michaël Allard de se rendre à la rencontre de janvier.

Lors de la rencontre de février, il a été annoncé qu'il y aura des maternelles 4 ans dans pratiquement toutes les écoles.

Madame Karina St-Germain a mentionné que toutes les ressources sont offertes aux écoles si un besoin est ressenti comme les psychologues ou autres. Madame Marie-Ève Bernard nous demande notre avis à savoir si nous avons effectivement accès à tous les services facilement lorsque nous en ressentons le besoin afin de pouvoir acheminer l'information au comité.



Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

946

Il a également été nommé que le PEVR prend du retard. Ça sera rediscuté prochainement.

Les critères pour ouvrir une classe de Passe-Partout sont de 9 enfants au minimum par classe.

7.0 Consultation, décision ou discussion :

7.1 Répartition du temps alloué aux matières

Madame Sylvie Gagnon nous demande s'il y a des questions concernant la grille déposée. Il n'y a aucune question.

Madame Sylvie Gagnon nous informe qu'il n'y a aucun changement dans la répartition du temps alloué aux matières pour un total de 25 heures.

Monsieur Michaël Allard propose et il est unanimement résolu d'approuver le temps alloué aux matières pour l'année scolaire 2023-2024.

CÉ-23-02-844

7.2 Journée Opération Enfant Soleil

Madame Ève Martin nous fait part d'une idée à faire une journée opération enfant soleil. Nous pourrions demander un 2 \$ par enfant pour venir à l'école en pyjama à une date ultérieure. Le but est d'amasser des sous pour remettre à la fondation Opération Enfant Soleil.

Il est mentionné que même si un élève n'apporte pas un 2 \$, il pourra quand même venir à l'école vêtu de son pyjama.

Madame Ève Martin se porte volontaire pour compléter l'inscription auprès de la fondation et recueillir les informations nécessaires.

Madame Mélanie Boulay approuve et il est unanimement résolu d'approuver la collecte de dons.

CÉ-23-02-845

7.3 Autorisation de sorties près de l'école

Madame Sylvie Gagnon nous demande notre approbation pour que les groupes puissent sortir à pieds dans un rayon de 5 km de l'école sans demander l'autorisation chaque fois aux parents. Voici des exemples : bureau de poste, bibliothèque municipale, terrain de l'église, terrain des loisirs. Il est entendu qu'une lettre sera envoyée aux parents pour les aviser et leur permettre un refus s'ils le souhaitent.

947

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Présidente

Secrétaire

CÉ-23-02-846

Madame Mélanie Boulay propose et il est unanimement résolu d'approuver l'autorisation des sorties près de l'école.

7.4 Critères de sélection d'une direction d'établissement

Madame Sylvie Gagnon nous présente une capsule sur les critères de sélection d'une direction d'établissement.

Par la suite, nous avons un formulaire à compléter afin de donner notre avis sur les critères de sélection d'une direction d'établissement.

7.5 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources

Madame Sylvie Gagnon nous fait part des objectifs, principes et critères de répartition des ressources. Madame Gagnon nous avait faits préalablement faits parvenir un PowerPoint expliquant en détails les objectifs, principes et critères de répartition des ressources. Les membres sont consultés.

8.0 Nouvelles et information

8.1 Règles de classement pour les élèves

Le point 8.1 est reporté à la prochaine rencontre.

9.0 Autres points

10.0 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 21 mars prochain à 18 h 30 à l'immeuble Bon-Séjour.

11.0 Levée de l'assemblée

Madame Karoline Pepin propose et il est unanimement résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 55

CÉ-23-02-847

Présidente

Secrétaire

Directrice